

Direction générale adjointe Mer, Canaux, Mobilités
Direction des canaux de Bretagne
Service valorisation touristique et développement durable
Personne chargée du dossier : Annaïg LE BRUN
Fonction : Instructrice du domaine public fluvial
Tél. : 02 98 34 92 50
Courriel : canauxdebretagne@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances
N° : 2024-SEVAD-MO-OC016

Rennes, le 13/08/2024

Objet : Fermeture chemin de halage

Le Président du Conseil régional de Bretagne,

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le code général de la propriété des personnes publiques ;
VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 2 juillet 2021 portant délégation de signature à l'adjoint au Directeur des canaux de Bretagne ;
VU la demande présentée par l'entreprise I Marine ;
Considérant que des travaux d'arrachage de Jussie, bief de Cicé, doivent être réalisés du 19 au 30/08/2024 ;
Considérant que ces travaux sont de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers du chemin de halage ;

Arrête :

Article 1 - Prescriptions

L'accès au chemin de halage, rive gauche, bief de Cicé de l'accès au parking de Champcors à l'écluse d'Apigné est interdit à tous les usagers.

Du 19 au 30/08/2024

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction sera mise en place par l'entreprise I Marine, ainsi qu'une déviation.

Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

Article 2- Publication et information des tiers

Une copie du présent arrêté sera transmise à la commune de Saint Jacques de la Lande.

Article 3 - Exécution

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

L'adjoint au Directeur des canaux de Bretagne

Laurent COUTURIER

